

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

-----

AUJOURD’HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Alexis BLONDEAU**

-----

*Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.*

*Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).*

*Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.*

*Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).*

*Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.*

-----  
**Rapport N° 46**  
**COMPLÉMENT D'INSTALLATION AU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION**  
**URBAINE**  
-----

Depuis plusieurs années, la Ville de Clermont s'est dotée d'un dispositif de vidéo-protection permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique.

La mise en œuvre de ce dispositif a en effet pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à proximité des lignes de transport urbain, dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants conformément aux dispositions de l'article L 251-1 du code de la sécurité intérieure.

La Ville de Clermont possède des dispositifs de vidéo-protection dans les périmètres géographiques autorisés par l'arrêté préfectoral N°19-01718 du 27 septembre 2019.

-Dans le cadre de la tranquillité et de la sécurité publique dans le quartier de **Champratel**, et en complément du projet de caméra déjà présenté au Conseil Municipal du 14/02/2020, la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur ce secteur.

-Dans le cadre de la sécurité publique dans le quartier de la **Gare** la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur ce secteur en répondant aux réquisitions de la Police Nationale quand à l'identification des véhicules empruntant cette rue.

-Dans le cadre de la sécurité publique dans le quartier **Jaude-Blatin**, la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur ce secteur en répondant aux réquisitions de la Police Nationale quand à l'identification des véhicules empruntant la rue Blatin.

-Dans le cadre de la sécurité publique dans le quartier des **Salins**, la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur ce secteur en répondant aux réquisitions de la Police Nationale quand à l'identification des véhicules empruntant le boulevard François Mitterrand.

-Dans le cadre de la tranquillité et de la sécurité publique dans le quartier de **La Gauthière**, la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur ce secteur.

-Dans le cadre de la tranquillité et de la sécurité publique dans le quartier **Victoire**, la mise en place d'une nouvelle caméra permettra de compléter le dispositif sur le secteur du centre-ville.

Les **6 nouvelles caméras** seront reliées au CSU (Centre de Supervision Urbain) de la Ville, situé dans les locaux de la police municipale.

L'exploitation de ce dispositif s'inscrit dans les dispositions de la charte éthique existante pour le dispositif de vidéo-protection de la Ville.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral N°19-01718 du 27 septembre 2019 ayant autorisé la vidéo-protection au sein de sept périmètres géographiquement délimités et les nouvelles caméras se situant dans ce périmètre, une simple information sera faite à la Préfecture du complément d'installation des caméras.

Sur le plan financier, l'enveloppe d'investissement pour 5 de ces 6 caméras est de 45 531,14 € TTC. Le devis est en attente pour la caméra de la place de la Victoire.

- **Champratel** : 1 caméra installée sur un mât d'éclairage existant à proximité de la maison de quartier. Vue sur l'esplanade et la rue Francisque Fabre. Devis de 12 233,67€.

- **Gare** : 1 caméra installée sur un mat d'éclairage existant. Vue sur l'avenue de l'Union Soviétique (direction nord-est). Devis de 9 636,84€ TTC

- **Blatin** : 1 caméra installée sur un mat d'éclairage existant. Vue sur le rue Blatin (direction Jaude). Devis de 5 473,11€ TTC

- **Salins** : 1 caméra installée sur un mat d'éclairage existant. Vue sur l'avenue François Mitterrand. Devis de 3 461,97€ TTC

- **La Gauthière** : 1 caméra installée sur un mat dédié sécurisé à installer. Vue sur l'esplanade située à l'arrière des commerces entre les rues de l'aiguillade et de la grande combaude. Devis de 14 725,55€ TTC

- **La Victoire** : 1 caméra installée sur un mat dédié existant. Vue sur les terrasses, le parvis, la fontaine situés à l'entrée sud de la place de la victoire (proximité du 11 place de la victoire). Devis en attente.

L'État, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sera sollicité pour une aide financière liée à ce complément d'équipement.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission :

- de valider cette extension du dispositif de vidéo-protection ;
- de prendre acte de la sollicitation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 MAR 2021

Pour le Maire et par délégations :  
L'Adjoint,

Jérôme GODARD

